

Le Troubadour Gavaudan, les Béarnais, les Gascons et les Provençaux.

Chanson de Croisade

n° IX de l'édition des *Poésies du Troubadour Gavaudan* par Alfred Jeanroy,
Romania, t. XXXIV, 1905, pp. 497-539

Le vers 58 de cette Chanson porte la première mention connue du mot *Bearns* désignant les Béarnais parmi les croisés appelés à aider le roi de Castille contre les Musulmans. Pour A. Jeanroy, ce texte peut être daté de **1195**.

Toute question linguistique mise à part, il est remarquable que Béarnais, Gascons et Provençaux sont nommés distinctement parmi les peuples qui disaient « oc », près d'un siècle avant la première attestation de l'expression si peu linguistique de « langue d'oc », dans un acte notarié dressé à Lagny, près de Paris, en 1291.

Mais cette mention des Béarnais parmi les croisés n'a rien d'étonnant, quand on sait leur rôle dans la prise de Jérusalem en 1099, avec à leur tête leur vicomte Gaston IV. Et pendant tout le début du XII^e s., ils devaient encore guerroyer avec le roi d'Aragon contre les Musulmans. On sait par ailleurs que les "Français" (du nord) de l'armée croisée appelaient du nom latin de *Provinciales* tous ceux que commandait le comte de Toulouse Raymond de Saint-Gilles, qu'ils fussent Bourguignons, Gascons, Goths (nous dirions aujourd'hui "Languedociens") ou autres (cf. le livre écrit avec Guilhem Pépin *La "Langue d'oc" ou leS langueS d'oc ?*, p. 70). Le troubadour Gavaudan, originaire du Gévaudan (notre Lozère) montre au contraire qu'un homme du Midi avait une idée plus précise des "nationalités" méridionales.

Pour revenir à l'écrit, dans les documents anciens du Béarn ou d'ailleurs, je n'ai jusqu'ici rencontré un mot nommant les Béarnais ou leur langue (en principe, *bearnes* ou *biarnes*) que dans les *Chroniques romanes des comtes de Foix* d'Arnaud Esquerrier et Miégeville (1461), pour sauter ensuite à plusieurs mentions des *Bearnes* dans le *Livre des Syndics des États de Béarn* à partir de novembre 1512 et celle du *bearnes* comme langue dans les registres des États de Béarn, le 1^{er} mars 1533.

Mais, ironie du sort, Andriu de Gavaudan est le pseudonyme de l'occitaniste André Bianchi, auteur en 2005, avec son collègue Maurice Romieu, d'une *Gramatica de l'occitan gascon contemporanèu* de 578 p., à usage universitaire, qu'ils ont purgée soigneusement des *que* énonciatifs qu'en bons Languedociens ils n'arrivent pas à maîtriser. Même Jacques Taupiac, occitaniste mais Gascon, leur en fit ouvertement le reproche dans un article de la revue *Reclams*.

Et ce Gavaudan prépare ainsi les enseignants de l'« occitan de Gascogne »...

13 et 14 juin 2012
Jean Lafitte

POÉSIES

DU

TROUBADOUR GAVAUDAN

Quand il s'agit d'un texte aussi obscur que les poésies de Gavaudan, il ne saurait être question d'en élucider d'emblée toutes les difficultés. Je n'y ai pas prétendu et donne comme purement provisoire cette édition, que la critique réussira sans doute à améliorer et qui aura du moins l'utilité de faire connaître exactement et complètement la leçon des manuscrits ¹. Je crois donc pouvoir me borner à la faire précéder des observations les plus essentielles, présentées sous la forme la plus concise ².

Nous ne savons du troubadour que ce que lui-même nous en apprend ³; son nom, emprunté probablement à son pays

1. Je n'ai pas cru devoir relever toutes les fautes de lecture de Mahn, qui sont nombreuses. On remarquera que pour les pièces VI, VII, X, j'ai renoncé à donner un texte critique, me bornant à reproduire les deux mss., le meilleur dans le texte, l'autre en note.

2. Toutes les notices sur Gavaudan sont, quelques-unes volontairement, fort incomplètes. Millot (*Histoire littéraire des troubadours*, I, 154-60) est, à son ordinaire, judicieux et superficiel; il analyse et traduit partiellement quatre pièces (mes nos II, III, V, IX). L'article de Ginguené (1820) dans l'*Histoire littéraire* (XV, 445-6) est un pâle décalque du précédent. Fauriel (*Histoire de la poésie provençale*, II, 154-6), Diez (*Leben und Werke*, 2^e éd., 423-5) et Milá y Fontanals (*De los Trovadores*, etc., 1^{re} éd., p. 127-30) s'occupent exclusivement de la chanson de croisade. M. Chabaneau (*Biographies des Troubadours*, p. 144) fait commencer la carrière de Gavaudan en 1195 et la prolonge jusqu'en 1215.

3. Pas plus que M. Chabaneau je ne saurais dire d'où provient la qualification de « le Vieux » que presque tous les critiques, depuis Millot, ont accolée à son nom. Peut-être, comme le pense M. Springer (*Das altpr. Klagelied*, p. 58) de II, 29. Elle ne se rencontre, que je sache, dans aucun manuscrit.

d'origine¹, conviendrait bien à un jongleur. C'est la chanson de croisade (IX) qui nous fournit les plus précieux éléments de datation. Il est à peine utile de réfuter l'opinion de Millot qui la croit antérieure à 1190, puisqu'il identifie l'*empereur* (v. 28) avec Frédéric I^{er}. Fauriel et Milá y Fontanals la placent un peu avant la bataille de Las Navas (16 juillet 1212). Mais Diez, à mon avis, a été beaucoup mieux inspiré en lui assignant la date de 1195. A partir de 1197 en effet il eût été superflu d'invoquer le secours de l'empereur d'Allemagne, Philippe de Souabe étant trop occupé de sa lutte avec Othon de Brunswick pour projeter une expédition en Espagne; Jean-sans-Terre non plus n'eut guère, dans tout son règne, le temps d'y songer; ajoutons qu'il ne porta jamais le titre de « comte de Poitou »². Il me paraît donc vraisemblable que la pièce fut composée au lendemain de la défaite d'Alfonse VIII de Castille à Alarcos (19 juillet 1195). Le vainqueur, roi des Almohades d'Afrique (v. 5), parut bien alors menacer la chrétienté, dont il avait abattu le plus solide rempart (v. 51-4)³. L'empereur, dans cette hypothèse, serait Henri VI, le roi de France, Philippe-Auguste, le roi d'Angleterre, Richard, qui paraissait en effet tout désigné pour porter secours au roi d'Espagne⁴.

Le poète, au moment où il écrit, est en Espagne, dans les

1. La mention du mont Mezenc (III, 63) montre du moins qu'il connaissait le Velay, province limitrophe du Gévaudan, et que c'est là qu'il entend localiser la scène qu'il décrit.

2. Dans les textes diplomatiques, Jean-sans-Terre s'intitule *Rex Anglie, dux Normannie et Aquitanie, comes Andegavie*.

3. Je dois reconnaître que les raisons alléguées par M. Springer (*Klagelied*, p. 57) en faveur de l'opinion de Fauriel de Milá, et acceptées par M. Lewent (*Das altprov. Kreuzlied*, p. 43) ne manquent pas de poids; le défi adressé par le calife En-Nâsir expliquerait admirablement les v. 5, 7; mais ces sortes de défis ont pu se produire à plusieurs reprises. Au total la solution me paraît beaucoup moins « évidente » qu'à M. Springer.

4. Ce qui complique la difficulté, c'est l'incertitude du texte aux v. 29-30: si nous conservions *el* (30), donné par les deux manuscrits, nous devrions faire du roi d'Angleterre un personnage différent du cousin du roi de France; mais je crois qu'il faut, au vers 29, lire, comme C, *e sos* (non *sos*) et corriger au vers 30 *el* en *lo* (voy. la note sur ce vers). Diez conserve *el*, mais il le considère comme article et comprend comme moi.

85. *Luy* pourrait désigner le comte R[aimon]; mais il n'était ni roi ni empereur; je traduis comme s'il y avait *lay*.

85. *Euantir*, que Raynouard corrige en *euardir*, peut rester, les deux tornades, chez les plus anciens poètes, présentant souvent les mêmes rimes; c'est plutôt au vers suivant que ce même mot doit être corrigé.

86. Ce vers m'est inintelligible. — Sur les personnages désignés dans ces deux envois, voyez plus haut p. 499.

IX

Mss. : C 318 v^o; R 98 r^o. — Ed., Raynouard, *Choix*, IV, 85; Milà y Fontanals, *Trov.*, 1^e éd., p. 129. — Graphie de C.

I	Senhor, per los nostres peccatz Creys la forsa dels Sarrazis;		Mest lor gabon : « Franc, faiz nos [loc;
3	Jherusalem pres Saladis Et encaras non es cobratz;	24	Nostr'es Proensa e Tolzas, Entro al Puey totz lo(s) mejas. »
	Perque mandal reys de Marroc		Anc tan fers gaps no fon auzitz
6	Qu'ab totz los reys de Crestias Se combatra ab sos trefas Andolozitz et Arabitz	27	Dels falses cas, ses ley, marritz.
9	Contra la fe de Crist garnitz.	IV	Empeiraire, vos o aujatz, El reys de Fransa, e sos cozis,
II	Totz los Alcavis a mandatz Masmutz, Maurs, Gotz e Barbaris	30	El reys engles, coms peitavis, Qu'al rey d'Espanha socorratz ; Que ancmais negus mielhs no poc
12	E noy reman gras ni mesquis, Que totz nols ayon ajostatz ; Anc pus menut ayga non ploc ;	33	A servir Dieu esser propdas ; Ab luy venseretz totz los cas Cui Bafometz a escarnitz,
15	Cum elhs passon, e prendols [plas,	36	Els renegatz outrasalhitz.
	La caraunhada dels milas Get'al paysser coma berbitz,	V	Jhesus Cristz, quens a prezicatz Per que fos bona nostra fis,
18	E no y reman brotz ni razitz.	39	Nos demostra, qu'es dregz canis, Qu'ab penedensa er perdonatz Lo peccatz que d'Adam se moc ;
III	Tant an d'erguelh selhs qu'a triatz Qu'els cujol mons lur si'aclis ;	42	E vol nos far fermes e certas Sil crezem, qu'ab los sobiras Nos metra, e serans la guitiz
21	Marroquenas, Marabetis Pauzon a mons per mieg los [pratz;	45	Sobrels fals fellos descauzitz.

I senhors CR — 4 encara R — 5 rey R — 6 de] dels R — 11 maurs manque C ; goutz C — 13 ayan aiustatz R — 14 aigua R — 15 que els p. R — 16 carraunhada R — 17 getals p. C ; gietol paizer R — 19 sels R — 20 mon lor R — 21 marroquinas R — 23 mes nos C ; francx fai nos locx R — 24 nostres tolzas proensa R — 26 gabs R — 28 emperayre R — 29 el rey de fransa sos R — 30 el rey R — 31 secorratz C — 32 negu R — 35 bafomet R — 36 e. r. els trassalhitz R — 37 Ihesu Crist... prezicat R — 39 dretz R — 40 penedes (s barrée) p. R — 41 peccat C ; azam R — 42 uolc... sertas R.

- | | |
|--|---|
| VI Non laissez nostras heretatz,
Pus qu'a la gran fe em assis, | Biarns, Gascos ab nos mesclatz
Els Provensals totz en un floç, |
| 48 A cas negres outramaris;
Q'usquecx ne sia perpressatz
Enars quel dampnatge nos toc. | 60 Saber podetz qu'ab los Espas
Romprem la preys's'el cap el[s]
[mas, |
| 51 Portogals, Gallicx, Castellas
Navars, Aragones, Ferras
Lur avem en barra gequitz, | Trols ajam mortz totz e delitz,
63 Pueys er mest nos totz l'aur
[partitz. |
| 54 Qu'els an rahusatz et aunitz. | VIII Profeta seran Gavaudas
Qu'el dig er faitz, e mortz als cas! |
| VII Quan veyran los baros crozatz
Alamans, Frances, Cambrezis, | 66 E Dieus er honratz e servitz
On Bafometz era grazitz. |
| 57 Engles, Bretos et Angevis, | |

I. Seigneurs, par nos péchés s'accroît la force des Sarrasins : Saladin a pris Jérusalem, qui n'est pas encore reconquise. Et voilà que le roi du Maroc fait savoir qu'il s'appête à guerroyer contre tous les rois chrétiens avec ses perfides Andalous et ses Arabes, armés contre la foi du Christ.

II. Il a rassemblé toutes les races, ceux des Algarves, Masmudes, Maures, Goths et Barbarins : gras ou chétifs, pas un qui ne soit entré dans les rangs, et jamais pluie ne tomba plus serrée qu'ils ne sont quand ils passent, recouvrant les plaines : leur chef jette au pâturage, comme un troupeau de brebis [ces hordes], charogne destinée aux vautours, et [là où ils ont passé] il ne reste ni pousse ni racine.

III. Ils sont si orgueilleux, ceux qu'il a rassemblés, qu'ils regardent déjà le monde comme leur ; quand ils font halte, par tas, au milieu des prés, ces Marocains, ces Marabouts, ils se livrent entre eux aux forfanteries : « Francs, disent-ils, faites-nous place : Provence et Toulousain sont à nous, à nous tout le pays qui s'étend de là au Puy ! » Jamais ne fut ouïe si fière fanfaronnade que celle de ces chiens perfides, sans foi, maudits.

IV. Entendez-les, ô empereur ! Et vous, roi de France, et vous, son cousin, vous enfin, roi anglais, comte de Poitou, et venez tous au secours du roi de Castille. Jamais personne n'eut meilleure occasion de servir Dieu. Avec son aide vous vaincrez tous ces chiens, que Mahomet a joués (séduits), ces renégats outrecuidants.

V. Jésus-Christ, qui nous a fait prêcher [sa parole] pour que notre fin fût bonne, nous montre, car c'est là le droit chemin, que, grâce à la pénitence, il sera pardonné, le péché qui partit d'Adam ; il nous donne la ferme assurance

47 em assis *manquent* R — 48 otram. R — 49 cusqex R — 50 que dapnatie R — 51 galicx castelas R — 53 giquitz R — 54 rauzatz R — 55 can veiran R — 58 biarn R — 59 proensals R — 61 r. l. preisa e lamas R — 64 profetas... guavaudas R — 65 q. ditz er fatz e m. dels c. R — 66 onratz R — 67 ok bafomet es ar grazitz R.

que, si nous le croyons, il nous mettra là haut avec les élus et qu'il sera ici notre guide contre ces vils et perfides félons.

VI. Ne livrons pas notre héritage, nous, solidement assis dans la grande foi, à ces noirs chiens d'outre-mer : que chacun songe [à faire son devoir] avant que le dommage nous touche : Portugais, Galiciens, Castellans, Navarrais, ceux d'Aragon et de Cerdagne (?), que nous leur avons opposés comme une barrière, sont maintenant repoussés et honnis.

VII. Mais viennent les barons croisés, Allemands, Français, Anglais, Bretons, Angevins, Béarnais, Gascons, Provençaux, tous en masse : sachez que quand ils seront unis aux Espagnols, nous romprons l'obstacle, coupant têtes et bras, jusqu'à ce que tous nos ennemis soient exterminés : puis nous partagerons entre nous leur or.

VIII. Gavaudan sera prophète : ses paroles deviendront un fait. Mort à ces chiens ! Là où Mahomet fut invoqué, Dieu sera honoré et servi.

NOTES

8. *Andolositz*. Ce sont les Arabes d'Espagne qui sont désignés par ce nom.

10-1. Sur ces noms de peuples, voy. Diez, p. 424, n. 2. Il est singulier, comme il le fait remarquer, que le troubadour fasse des Goths une tribu mahométane. Milà suppose (p. 127, n. 4) qu'il y a là un souvenir confus du fait qu'ils étaient hérétiques.

16-7. La simple correction de *getals* en *getal* rend le passage fort clair. Le sujet de *geta*, comme de *a* (10) est *l[o] reys d. M.*; *caraunhada*, « charogne [destinée à devenir la proie] des milans » désigne l'armée musulmane. Fauriel traduit de très loin : « ils passent sur les corps morts comme les brebis sur l'herbe » ; Diez semble traduire d'après la correction proposée : « il les pousse dans les prairies comme des brebis ». Milà, après avoir entendu comme Diez *caraunhada*, propose, sans doute influencé par Fauriel, une traduction impossible : « bandada (que va à devorar los cadáveres) ; esta bandada de milanes etc. »

29. La leçon de R est absurde, aucun roi de France à cette époque n'ayant été cousin de l'empereur. *Cozis* au contraire, pris au sens large qu'il a souvent, peut fort bien s'appliquer à Richart, fils d'Éléonore, dont Philippe-Auguste était le beau-fils (Diez) ; il faut donc corriger *el* en *lo* : la faute s'explique par la présence de *el* au début de 29. Le texte s'expliquerait aussi si l'on pouvait rapporter *sos*, par anticipation, au *rey d'Españha* du v. 31 ; Louis VII ayant épousé la fille d'Alfonse VII, Philippe-Auguste était cousin par alliance d'Alfonse VIII.

31. Ce roi d'Espagne ne peut être qu'Alfonse de Castille, l'adversaire le plus actif des Musulmans, les rois de Léon et de Navarre ne faisant alors rien contre ceux-ci.

44. M. Levy (IV, 217) fait remarquer que *la* est ici une autre forme de *lai* et non l'article : mais le poète étant alors en Espagne, on est tenté de corriger en *sai* ou *sa*.

52. *Ferras* doit être corrompu ; la correction *Cerdas* est séduisante, l'auteur, dans son énumération, allant de l'ouest à l'est.

60. Il est inutile de discuter l'opinion de Raynouard (III, 168) qui voit dans *Espas* une forme masculine de *espada* ; la rime en *a estreit* montre bien qu'il s'agit de *Hispanus*.